

**1°)** L'adhésion est obligatoire, l'association étant membre de la F.D.F.R. 77 tout adhérent au Lien Mosenien est affilié à la F.D.F.R. 77 et au réseau des Foyers Ruraux.

**2°)** L'adhérent est inscrit à l'activité de son choix du 5 Septembre 2022 au 30 juin 2023. La cotisation à l'activité est annuelle ; elle est calculée par activité pour un forfait allant de 30 à 33 semaines, en fonction de l'année.

**3°)** Le Foyer Rural se réserve le droit de modifier le planning des activités à tout moment en concertation avec les animateurs et en fonction de la disponibilité des salles. Le planning initial de la saison est consultable sur le site du Lien Mosenien. Les adhérents seront informés de modification éventuelle en cours de saison par les animateurs ou les référents par mail. En cas d'absence non planifiée des animateurs ou fermeture imprévue des salles ou en cas d'urgence, il est demandé un numéro de portable afin d'être alerté au plus tôt par SMS/téléphone par l'animateur ou le référent. A défaut, le Foyer Rural ne pourra pas être tenu responsable de la non-transmission de l'information.

**4°)** La non-participation à l'activité pour quelque raison que ce soit ne pourra entraîner ni remboursement ni le report de l'activité. L'inscription à l'activité est personnelle et intransmissible.

**4° bis)** Afin de maintenir la qualité des cours et ne pas pénaliser l'ensemble des participants, toute absence prolongée et non justifiée aux cours travaillant sur la base d'une chorégraphie (danse, danse urbaine) ou sur la base d'un scénario (théâtre) entraînera l'exclusion définitive de ce cours, sans remboursement possible.

**5°)** L'adhérent pratiquant une activité sportive a l'obligation de fournir un certificat médical daté de moins de trois ans.

**6°)** Pour des raisons d'assurance, il ne sera accepté qu'un seul cours d'essai. Le règlement de l'adhésion au Lien Mosenien et la cotisation à l'activité devront être versés au plus tard le 2<sup>ème</sup> cours sous peine de ne pas être acceptés.

**7°)** L'acceptation de ce règlement sert d'autorisation parentale pour les mineurs.

**8°)** Un enfant n'est pas pris en charge par l'association ou ses animateurs en dehors des horaires de l'activité à laquelle il est inscrit ; il ne peut donc pas se tenir dans les salles en dehors de ces horaires. L'association et les animateurs ne sont pas responsables des enfants en dehors des heures de cours.

**8 bis)** Le responsable légal ou la personne chargée de l'enfant mineur doit s'assurer de la présence de l'animateur avant de quitter les lieux.

**8 ter)** Les parents et familles n'assistent pas aux cours.

**9°)** L'association n'est pas responsable en cas de vol, de perte, oubli d'objet ou de vêtement dans l'enceinte des locaux.

**10°)** Les parkings ne sont pas surveillés. En cas de vol ou de dégradation de véhicule, l'association se dégage de toute responsabilité.

**11°)** En remplissant le formulaire d'adhésion, vous acceptez que le lien Mosenien mémorise et utilise les données personnelles qu'il contient dans le but d'assurer la gestion administrative de votre adhésion et de vous garantir les droits qui en découlent (assurance, participation aux activités, droit de vote à l'Assemblée générale, etc.). Le cas échéant et pour des raisons techniques, cette gestion pourra être déléguée à la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de Seine et Marne ou à la Confédération Nationale des Foyers Ruraux.

Vous autorisez le lien Mosenien à communiquer avec vous via les coordonnées collectées dans le présent formulaire et à transmettre votre adresse électronique à la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de Seine et Marne, dans le but exclusif de vous tenir dûment informé des actions et activités relatives au réseau départemental des Foyers Ruraux.

Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles le lien Mosenien s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre, ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes, hormis ceux précisés ci-dessus, conformément au Règlement Général de Protection des Données de 2018 sur la protection des données personnelles (RGPD) et à notre politique de protection des données.

Vous disposez du droit de faire modifier ou supprimer vos données personnelles, sur simple demande adressée à la présidente du Lien Mosenien ou à [cnfr@mouvement-rural.com](mailto:cnfr@mouvement-rural.com). De même, vous pourrez à tout moment vous désabonner facilement de toute liste de diffusion facultative, par un simple clic sur un lien prévu à cet effet au bas de chaque envoi ou sur simple demande adressée au responsable du Lien Mosenien.